



Route de St Germain
 07170 Lavilledieu
 04 75 94 70 64
contact@camping-rivesdauzon.com
www.camping-rivesdauzon.com

TARIFS EMPLACEMENTS CAMPING 2010

TENTE ET CARAVANE	03/04 au 25/06 et 28/08 au 11/09	26/06 au 27/08
Forfait : 1 emplacement pour 1 personne + 1 voiture ou moto + 1 tente ou caravane	11,00 €	14,00 €
Forfait : 1 emplacement pour 2 personnes + 1 voiture ou moto + 1 tente ou caravane	13,00 €	18,00 €
1 tente en + sur le même emplacement	2,00 €	2,00 €
1 personne supplémentaire	3,00 €	3,50 €
1 enfant de moins de 7 ans	2,00 €	2,50 €
1 chien vacciné et tenu en laisse	2,00 €	2,00 €
1 branchement électrique +/- 200V 6A	3,50 €	3,50 €
Taxe de séjour par nuit et par pers. de + de 13 ans	0,22 €	0,22 €

CAMPING-CAR	03/04 au 25/06 et 28/08 au 11/09	26/06 au 27/08
Forfait tout compris : emplacement + branchement électrique +/- 200 V 8A	18,00 €	20,00 €
1 tente en + sur le même emplacement	2,00 €	2,00 €
1 chien vacciné et tenu en laisse	2,00 €	2,00 €
Taxe de séjour par nuit et par pers. de + de 13 ans	0,22 €	0,22 €

Conditions de réservation générales

Réservation : La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de réservation accompagné de son acompte et des frais de réservation à l'ordre de : Camping Les Rives d'Auzon. Une lettre de confirmation vous sera alors adressée, elle devra être présentée à la réception dès votre arrivée. La réservation est personnelle. Il est interdit de la sous louer ou de la céder à un tiers. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur. Toute personne en supplément doit être déclarée à l'arrivée. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat, l'acompte réservé et non utilisé ne sera pas restitué. Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping.

Animaux : ils sont admis tenus en laisse et sur présentation du carnet de santé obligatoire (arrêté du 22/01/85). Ils doivent être tatoués (arrêté du 30/06/92). Ils doivent être non agressifs, leurs souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls dans les voitures, caravanes ou tentes, sur l'emplacement ou attachés à un arbre. Les chiens susceptibles d'être dangereux (catégorie 1 et 2 arrêté du 27/09/99) sont refusés.

Sécurité-assurance : il appartient aux campeurs caravaniers de souscrire une assurance pour leur caravane, tente, matériel et leur responsabilité civile. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte et de dégradation dues aux intempéries ou accident qui interviendrait à l'intérieur du camping.

Circulation-bruit : la vitesse est limitée à 10 km/h. Dans le camping, le stationnement est interdit sur les routes et voies d'accès. Les véhicules doivent être impérativement garés sur la parcelle. Ne garez jamais votre véhicule sur l'emplacement voisin même inoccupé, des campeurs peuvent arriver à tout moment. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement.

Reglement piscine : l'espace aquatique est strictement réservé aux campeurs. Le règlement complet est affiché à l'entrée de la piscine. Pour des raisons d'hygiène, les caleçons et shorts de bain seront refusés à l'entrée de la piscine.

Litiges : les litiges, qui ne seraient pas réglés à l'amiable, seront soumis au tribunal d'instance du lieu du camping.

Spécifique au camping caravaning.

1- Le fait de ne pas accepter l'emplacement proposé à l'arrivée implique la perte de l'acompte et des frais versés.

2- Le camping se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement s'il restait sans nouvelle 24 heures après la date d'arrivée prévue, l'acompte et les frais lui resteront acquis. De même en cas d'annulation si celle-ci intervient 5 jours avant la date d'arrivée.

3- Les nuitées sont calculées de 12h à 12h. Pour tout départ après 12h, une nuit supplémentaire sera facturée.

4- Pour prolonger un séjour au-delà de la date de départ convenue, il nécessite de prendre accord avec le responsable au moins trois jours avant la date de départ.

5- Les barbecues sont INTERDITS y compris électriques. Des installations sont à votre disposition dans le camping

6- La signature du contrat implique que vous avez pris connaissance des présentes conditions.